



Agenda

**Vendredi 25, Samedi 26 et
Dimanche 27 août**
Vogue

Dimanche 27 août
Foulée Bessenoise et
Concours de boules interclasses

**Du vendredi 1er au
dimanche 24 septembre**
Tennis : tournoi Open

Samedi 2 septembre
Forum des associations

Samedi 9 septembre
Basket : concours de pétanque

Samedi 9 septembre
SNEB Bicycle :
compétition de VTT freestyle

Samedi 16 septembre
Mâchon de la boule

Dimanche 1er octobre
Repas des Aînés

ZOOM sur

AUTO POUCE

L'autostop organisé de Bessenay

La Municipalité a pris l'initiative de mettre en place un système d'autostop organisé. La mise en service est prévue pour la rentrée de septembre.

L'autostop organisé permet aux utilisateurs de partager leurs trajets de manière spontanée et sécurisée.

Mode d'emploi :

Le piéton : se place au niveau des arrêts matérialisés Auto Pouce. L'autostoppeur sera identifié par une carte d'inscription au réseau.

L'automobiliste : place sa vignette (qui l'identifiera comme inscrit au réseau) sur le pare-brise de son véhicule et prend le piéton placé à un arrêt Auto Pouce.

Des panneaux Auto Pouce seront installés sur la commune (en bas de la rue du Tabagnon, en bas de la Montée de Bernay et au parking de la Brévenne).

Ces arrêts faciliteront la rencontre entre piétons et automobilistes. Cela permettra à l'autostoppeur d'attendre dans un lieu sécurisé et à l'automobiliste de s'arrêter sans gêner la circulation.

Piétons et automobilistes devront s'inscrire gratuitement en mairie et signer une charte de bonnes pratiques.

N'hésitez pas à venir nous rencontrer sur le stand de la Municipalité lors du forum des associations le 2 septembre prochain. Il vous sera présenté les deux nouveaux services disponibles sur la commune : le Pédibus et Auto Pouce. Les inscriptions seront possibles sur place.

En tant que participant, vous contribuerez à la préservation de l'environnement, tout en créant de la convivialité et de la solidarité. Vous deviendrez également ambassadeur du système en diffusant l'information autour de vous.

Compte rendu municipal

Présents : Mesdames et Messieurs SUBTIL, CARADOT, PROTIERE, FOREST, BOUYEYRON, BORGOGNO, MARCHAND, GEOFFROY, BLANC, LOMBARD, BOSCH, CROCI, LIMOUSIN, MICOLON, FERRIERE, FARGERE.

Excusés : Monsieur Pascal ARQUILLIERE, Madame Marie-Odile TOINON (pouvoir à Daniel LOMBARD)

Présidée par Bruno SUBTIL, Maire, la séance est ouverte à 20h30 par l'approbation du procès-verbal de la réunion précédente. Après le vote à l'unanimité de ce dernier, l'ordre du jour est ensuite abordé. Deux délibérations sont rajoutées à l'ordre du jour concernant la signature d'une convention « Bébés lecteurs » avec le Département, et une modification du tableau des effectifs.

1. Intervention de l'association d'Aide à Domicile en Milieu Rural (ADMR)

Mesdames Joëlle CHAMBE (présidente) et Michèle MIGNON présentent le fonctionnement de l'association et son implication dans l'aide aux familles et aux personnes âgées et/ou handicapées des communes de Bessenay, Bibost, Brussieu, Courzieu et St-Julien-sur-Bibost.

Il est rappelé que le bureau de l'association, composé de bénévoles des 5 communes, gère un effectif de 24 salariés qui interviennent auprès de 128 bénéficiaires.

Pour faciliter le travail de toute cette équipe, l'association envisage d'investir un local de 84 m² dans la future maison pluridisciplinaire de santé dont la construction va bientôt commencer. Cet investissement de près de 265 000 € TTC ne peut être supporté en totalité par l'association sans mettre à mal ses finances à plus ou moins long terme. C'est pourquoi, l'association est intervenue dans les conseils municipaux des 5 communes en vue de solliciter une aide sous forme de subvention pour un montant total de 50 000 €, ce qui diminuerait sa charge d'emprunt.

Suite à une réunion des maires des 5 communes sur le sujet, une proposition avait été faite de répartir cette aide en fonction de la population.

A l'issue de la présentation de l'association, le conseil municipal approuve à l'unanimité la participation de la commune à ce projet pour un montant de 20 000 €, à répartir sur les budgets 2018 et 2019.

2. Rapport sur le prix et la qualité du service public d'eau potable (année 2016)

La commune adhère au Syndicat Intercommunal des Eaux des Monts du Lyonnais et de la Basse Vallée du Gier (SIEMLY) pour la fourniture en eau potable dont l'exploitation est assurée par Suez. Le rapport 2016 du Syndicat fait apparaître les points suivants :

- 5 122 476 m³ d'eau fournis par le captage de l'île du Grand Gravier (Grigny) par un réseau de 2 089 kms aux 32 517 abonnés (**dont 1 043 pour Bessenay**) représentant 76 070 habitants sur 74 communes ;
- excellente qualité bactériologique de l'eau fournie ;
- prix moyen par m³ pour une consommation de 120 m³ : **3,14 €** (hors taxe de traitement des eaux usées).

3. Conventions avec la Maison des Jeunes et de la Culture de L'Arbresle

Il y a lieu de signer deux conventions pour l'année 2017 : une pour la gestion des centres de loisirs (périscolaire matin et soir, mercredi après-midi, petites et grandes vacances) d'un montant de 94 500 € et une pour l'organisation des temps d'activités périscolaires (TAP) d'un montant initialement prévu de 11 000 €.

En effet, ce montant sera à modifier suite à la décision conjointe du conseil municipal et des conseils d'école des deux écoles de la commune, pour un retour à la semaine de 4 jours dès la rentrée de septembre 2017. Les TAP s'arrêteront donc à partir du 7 juillet. En revanche, le centre de loisirs du mercredi pourra reprendre sur la journée entière, du fait qu'il n'y aura plus d'école le mercredi matin.

Un avenant devra donc valider cette nouvelle répartition des interventions de la MJC d'ici la fin de l'année.

4. Rythmes scolaires

Suite au décret autorisant le retour à la semaine de 4 jours dans les écoles, et donc de la suppression des TAP, la commune a diffusé un questionnaire auprès des familles des deux écoles.

Ecole les Echaras : 168 familles sollicitées, 127 retours soit 77 %
33 réponses favorables au maintien de la semaine de 4,5 jours
83 réponses favorables au retour à la semaine de 4 jours dès septembre 2017
5 réponses favorables au retour à la semaine de 4 jours en septembre 2018
6 réponses sans opinion

Ecole Les 3 Collines : 43 familles sollicitées, 30 retours, soit 70 %
6 réponses favorables au maintien de la semaine de 4,5 jours
22 réponses favorables au retour à la semaine de 4 jours dès septembre 2017
2 réponses favorables au retour à la semaine de 4 jours en septembre 2018

Les conseils d'école des deux écoles se sont prononcés également à une large majorité pour un retour à la semaine de 4 jours dès la prochaine rentrée.

Le conseil municipal se prononce à l'unanimité dans le même sens.

Un courrier a donc été adressé au Directeur d'Académie pour solliciter son avis favorable au vu des votes des différentes instances concernées.

5. Modification du tableau des effectifs

Compte tenu de la décision précédente, il sera nécessaire de revoir le temps de travail annualisé des trois Agents Territoriaux Spécialisés des Ecoles Maternelles (ATSEM) de l'école les Echaras. En effet, le temps de travail supplémentaire correspondant à l'encadrement des TAP des enfants de maternelle avait été intégré à leur temps de travail, et devra donc être diminué à compter du 1^{er} septembre 2017.

6. Demande de subvention au Département pour la construction du futur local technique

Les modalités d'aides du Département aux communes ont changé et ne font plus l'objet d'un contrat pluri-annuel. La nouvelle politique de soutien aux communes se fait sous forme d'appel à projet annuel. Les dossiers proposés doivent répondre à certains critères et le financement du Département ne peut dépasser 50 %.

Les dossiers 2017 doivent être déposés avant le 21 juillet. La commune souhaite déposer une demande de financement pour la construction du futur local du service technique.

7. Demande de subvention au titre des amendes de police 2017

Comme chaque année, la Commune peut bénéficier d'une recette provenant du produit des amendes de police auprès du Département afin de financer des travaux s'inscrivant dans le cadre d'une amélioration de la sécurité routière.

Le programme de travaux pour la **sécurisation du parking de la zone de commerce de la Ronde Paysanne** entre dans ces critères. La mise en place d'un « gendarme couché » rue Louis Chambe ainsi que l'aménagement d'un « Dépose Minute » et d'une place réservée aux personnes à mobilité réduite, rue de la Mairie pourront également être ajoutés au dossier.

8. Régime indemnitaire

Un nouveau régime indemnitaire pour le personnel tenant compte des fonctions, des sujétions, de l'expertise et de l'engagement professionnel (RIFSEEP) est mis en place dans la fonction publique. Ce régime indemnitaire vient se substituer au régime indemnitaire précédent.

Le projet a reçu un avis favorable du Comité Technique Paritaire du Centre de Gestion en date du 13 juin 2017. Suite à la délibération du conseil, les arrêtés individuels d'attribution des montants seront pris par le Maire avec le maintien des indemnités précédentes.

9. Convention « Bébés lecteurs » avec le Département

Conscient des lacunes en matière de lecture des jeunes générations, le Département du Rhône propose aux communes une convention afin d'offrir à tous les enfants nés dans l'année, ou adoptés et ayant moins de 3 ans, un album jeunesse. Ces livres seront remis aux familles concernées dans les bibliothèques et pour les familles non adhérentes à la bibliothèque, une gratuité d'un an des frais d'adhésion sera proposée. La commune et les bénévoles de la bibliothèque estiment que ce projet va dans le sens du développement de la culture et acceptent de signer la convention avec le Département.

10. Décisions modificatives

Suite aux crédits ouverts dans le budget 2017 pour le transfert des soldes du budget assainissement au Syndicat d'Assainissement du Bassin de l'Arbresle (SIABA), il convient d'apporter quelques modifications. Par ailleurs, différentes subventions ayant été attribuées à la commune suite aux dossiers déposés au titre de la Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux (DETR) et au titre du Fonds de Soutien à l'Investissement Local (FSIL), il convient d'inscrire ces nouvelles recettes d'investissement pour un montant total de **67 600 €**.

11. Travaux des commissions

○ Bâtiments Communaux

Local Chasse : Les travaux de façade sont terminés. Il reste principalement à réaliser la pose des faïences, la peinture des menuiseries et l'aménagement intérieur.

Vestiaires foot-basket : Les travaux de rénovation complète des vestiaires ont débuté le 6 juin. Différents problèmes liés à la dureté de la dalle doivent être pris en compte. Le planning devrait être respecté avec une réception prévue le 15 septembre.

Fenêtres de l'école maternelle : les travaux de changement de toutes les fenêtres doivent débuter le 10 juillet.

○ Voirie – Environnement – Agriculture

Secteur St Irénée : le chantier est terminé et chacun peut constater que c'est une belle réalisation.

Rue Chanel : les travaux de goudronnage doivent se terminer dans la première semaine de juillet.

Dégradations de voiries : il a été constaté lors de fortes pluies de nombreuses coulées de terre sur des chemins souvent situés aux abords de plantations de maïs.

○ Equipements de communication – Bibliothèque

Équipement en tablettes numériques : dans le cadre du projet de la Communauté de Communes et de l'État, l'école des 3 Collines recevra pour la rentrée 2 valises de 16 tablettes numériques et l'école les Echaras 3 valises. Ces valises sont accompagnées d'un ordinateur portable pour l'enseignant.

Dotation d'ordinateurs : 20 ordinateurs déclassés ont été récupérés auprès des services du Département.

SYDER : la commune est toujours dans l'attente des devis concernant la mise aux normes des armoires électriques afin de poursuivre le programme d'extinction nocturne sur d'autres secteurs.

Bibliothèque Municipale : la 5ème Nuit du Conte, qui s'est déroulée le samedi 24 juin 2017 aux Carrières de Glay (Saint-Germain Nuelles) a été une belle réussite avec 2400 spectateurs. Le temps a été très favorable et les conteurs présents d'une grande qualité.

La réflexion se poursuit sur la mise en place rue de la Mairie d'une « boîte à livres ».

○ Information – Tourisme

Auto Stop participatif : Les panneaux aux arrêts prévus seront installés dans l'été en vue d'un démarrage de l'opération en septembre. La commission sera présente lors du forum des associations du 2 septembre et les personnes intéressées pourront s'inscrire et signer la charte d'adhésion.

Pick'Asso : le livret de présentation des associations communales est distribué avec le présent compte-rendu.

Projet aménagement entrée de la Brévenne : suite à la présentation du projet aux services de la Maison du Rhône, la commune attend un retour sur la faisabilité de cette opération.

○ Manifestations – Vie Associative

Fête de la Musique : une réunion bilan a eu lieu avec la commission, les commerçants et l'association Béchamel afin d'apporter des améliorations à cette manifestation. La contribution des commerçants, reversée à Béchamel est de 300 euros.

Inauguration de la rue de Beauzac : elle aura lieu le **samedi 8 juillet à 18 h** en présence du Comité des Fêtes de Bessenay et de représentants du Comité des Fêtes de Beauzac (commune de Haute-Loire).

Vogue : elle se déroulera les **25, 26 et 27 août** prochain avec les animations habituelles : repas le vendredi soir, foulée bessenoise et concours de boules interclasses le dimanche.

Forum des associations : il aura lieu sur la place du Marché le **samedi 2 septembre de 9h à 13h**. Une information a été adressée aux associations pour les inscriptions. Par ailleurs, la réunion pour la mise en place du calendrier des manifestations aura lieu le **vendredi 1^{er} septembre à 20 h** dans la salle d'honneur de la mairie.

○ Enfance – Jeunesse – Affaires scolaires

Projet Pédibus : le service fonctionne depuis début juin sur un circuit, avec 3 familles accompagnatrices et 5 enfants accompagnés. L'objectif, maintenant est de pouvoir proposer d'autres circuits pour la rentrée. Des documents d'information seront distribués aux enfants et les inscriptions seront possibles également au forum des associations.

Conseil d'école les Echaras : il a eu lieu le 13 juin. Concernant les effectifs pour la rentrée 2017, ils seront stables, avec environ 225 élèves. Il y aura certainement une classe découverte en 2018 pour les 66 élèves des classes de CM1-CM2. La prochaine rentrée sera marquée par le départ à la retraite du directeur, Alain Jacquet. Il sera remplacé par l'actuel directeur de l'école Les 3 Collines à la Giraudière, Christophe Magdinier.

Le Conseil Municipal remercie très sincèrement Alain Jacquet pour ses 19 années de direction. Il a assumé sa fonction avec un grand esprit de concertation avec ses collègues, les parents et la Municipalité, avec toujours pour objectif l'intérêt des enfants.

Conseil d'école Les 3 Collines : il a eu lieu le 20 juin. Les prévisions d'effectifs sont de 57 élèves pour la prochaine rentrée. Cette année, une classe découverte « équitation » a eu lieu pour les 2 classes de primaire. Elle s'est très bien déroulée tant au niveau de l'accueil que de l'activité mais aussi de l'engouement des enfants.

○ Urbanisme

Révision simplifiée du Plan Local d'Urbanisme (PLU) : la réunion avec les Personnes Publiques Associées (PPA) le 13 juin pour l'examen conjoint du dossier s'est très bien déroulée et tous les avis sont favorables pour l'implantation du futur local technique Chemin de la Drivonne. L'enquête publique est programmée **du 4 septembre au 6 octobre prochain**.

12. Questions diverses

○ Police pluri-communale : la convention entre les 7 communes adhérentes au service a été signée le 17 juin dernier. Le recrutement prévu est en cours et un démarrage du service est prévu en septembre.

○ Dossier patrimoine : l'association du Patrimoine et de l'Environnement (APE) a déposé un dossier de demande de financement auprès de la CCPA pour la remise en état du tympan de l'église. Une aide de 3 000 € est accordée sur ce dossier. Il est proposé que le dossier soit porté par la commune plutôt que par l'association afin de permettre une récupération de la TVA. La commune et l'association participeront également au financement. Une demande complémentaire doit être déposée auprès de la fondation du Patrimoine. L'APE propose par ailleurs de lancer une souscription pour permettre de boucler le financement de cette opération et sera présente lors du forum des associations afin de présenter le dossier.

Le devis s'élève à 14 652 € HT soit 17 592,40 € TTC et les travaux devraient se réaliser au printemps 2018. La commune s'engage à verser entre 3 000 € et 5 000 €, en fonction du résultat de la souscription.

○ Permis de construire déposés :

NOM	ADRESSE terrain	OBJET	Déposé le
VOLAY Damien	Bessenay 15 Impasse des Garelles	Réaménagement et rénovation de l'habitation existante ; changement de destination d'un bâtiment.	01/06/2017
Modificatif : LORNAGE Delphine	39 route de la Combe	Suppression des places de stationnement.	07/06/2017 Accordé le 26/06/2017

Infos Mairie

○ **Horaires d'été de la Mairie :**

A compter du lundi 10 juillet et jusqu'au vendredi 25 août inclus, **le secrétariat fermera à 17 h 30 au lieu de 18 h 30 les lundis et vendredis soirs.**

○ **Bibliothèque Municipale : Horaires d'ouverture en juillet et août**

Durant le mois de juillet, la bibliothèque assurera les permanences suivantes **de 10 h à 12 h** les jeudi 13, jeudi 20, samedi 22, jeudi 27, samedi 29 juillet, jeudi 3, samedi 5 août, fermeture 3 semaines, réouverture le jeudi 31 août et samedi 2 septembre de **10 h à 12 h**. Reprise des horaires normaux à partir du 2 septembre.

○ **Bacs tri sélectif et ordures ménagères :** il est impératif de rentrer les bacs après les tournées de ramassage car ils obstruent le passage sur les trottoirs ou posent des problèmes de sécurité sur les voies.

Il est aussi impératif de ne mettre dans les bacs jaunes que ce qui est **autorisé** (voir calendrier de collecte).

○ **Concours départemental des maisons fleuries :** chaque jour, les habitants de notre territoire, passionnés par les fleurs, leur jardin, leur balcon... participent à l'embellissement du Département. Créé il y a plus de 30 ans par Rhône Fleurissement, le concours départemental des maisons fleuries récompense leur engagement. L'inscription est ouverte à tous les habitants.

Bulletin d'inscription et règlement disponibles en Mairie ou sur le site www.rhonefleurissement.fr où vous pourrez trouver toutes les infos. **Inscriptions jusqu'au 15 septembre 2017.**

○ **Chiens errants**

La divagation des chiens en toute liberté et sans surveillance est interdite. Les chiens ne peuvent circuler sur la voie publique et dans les espaces, parcs et jardins publics ainsi que dans tous autres lieux aménagés, à la condition d'être tenus en laisse.

Infos Associations

○ **Comité des Fêtes :** La 7ème Foulée Bessenoise aura lieu le dimanche 27 août 2017 avec un départ à 9 h 15 place du village.

Deux parcours vous sont proposés : 18 kms (498 m D+) et 9 kms (150 m D+)

Inscriptions **ouvertes sur le site du Comité des Fêtes.**

○ **Yoga :** L'Association "Yoga Harmonie" souhaite la saison prochaine, proposer un cours de yoga destiné aux débutants le **jeudi soir de 19 h 30 à 21 h.**

Le yoga est un art de vivre. Il n'y a pas de croyance ou de dogme.

Il permet de :

- faire travailler le corps avec des exercices d'étirement, d'assouplissement et d'équilibre.
- travailler la respiration pour apporter calme, détente et énergie.
- apprendre à se relaxer pour un meilleur bien-être.
- apprendre à se concentrer pour plus de calme intérieur.

Si vous êtes intéressés, n'hésitez pas à prendre contact avec un membre du bureau :

Marie Robitaille 06 76 35 13 76

Frédérique Raymond 06 12 52 37 46

Christophe Josserand 06 67 15 93 23

Le cours du **mercredi soir de 19 h 30 à 21 h** sera réservé aux personnes ayant déjà pratiqué le yoga.

Infos diverses

○ La famille COQUARD adresse ses sincères remerciements à toutes les personnes présentes lors des obsèques de **Monsieur Marcel COQUARD**, ou qui ont pris part à sa peine par l'envoi de messages ou de fleurs.

○ Toute la famille de **Monsieur Joannès PORTE** remercie les personnes qui se sont associées à sa peine lors de son décès.

○ Ouverture des commerces pendant l'été :

	Juillet	Août	Septembre
Boucherie Combet	Ouvert		Fermé du lundi 18/09 au lundi 9/10
Alimentation Proxi	Ouvert tout l'été		
Pâtisserie Rochard	Fermé du mardi 25 juillet au mardi 1 ^{er} août		
Boulangerie Nicolas	Ouvert	Fermé du dimanche 20/08 au lundi 4/09 inclus	
La Ronde Paysanne	Ouvert tout l'été – vendredi 14 juillet : ouvert de 9h à 12 h.		
Restaurant « Mélanger les couleurs »	Ouvert tout l'été sauf les lundis et mardis		
Restaurant « Brévenne-café»	Fermé du samedi 12 au dimanche 27 août inclus		
Restaurant « Café du midi »	Fermé du samedi 29 juillet au Dimanche 20 août inclus		
Bistro'live	Ouvert tout l'été		
Auberge de la Brévenne	Ouvert tout l'été		
Pizza Carlos	Fermé du lundi 7 août au mercredi 23 août inclus		

- **Le cabinet de Pédicure et de podologie** de Mme Ogier-Manaut sera fermé du 13 au 28 juillet inclus.
- **L'Institut Harmonie-Beauté** de Mme Suzon Pestier sera fermé les 13, 14 et 15 juillet et du 12 août au 5 septembre.
- **La pharmacie Lombard** sera fermée du 12 au 16 août.
- **Le salon de coiffure Nuances** sera ouvert tout l'été.
- **Le salon Beaut'I** sera fermé du 14 au 21 août inclus.
- **Le P'tit Bazar** du 9 juillet au 5 août : ouvert le matin aux horaires habituels, l'après-midi ouverture à 16h.
du 6 au 21 août : ouvert le matin aux horaires habituels, fermé tous les après-midi.
du 22 au 31 août : ouvert le matin aux horaires habituels, l'après-midi ouverture à 16h.
- **Cerise sur la lunette** sera fermé le 15 juillet puis du 5 au 21 août inclus.
- **La poste** : Ouverture normale : le lundi de 14h à 17h, le mardi, mercredi, jeudi et vendredi de 9h à 12h et de 14 h à 17 h, le samedi de 9h à 12h **mais fermée exceptionnellement les samedis 29 juillet et 26 août.**

○ **Le frelon asiatique** est aujourd'hui présent sur la quasi-totalité du territoire français. Il est source de difficultés du fait de sa présence dans les zones urbanisées, mais également d'un point de vue environnemental, par la prédation qu'il exerce sur certaines espèces et notamment l'abeille domestique.

Bilan 2016 : Un nombre de nids découverts en forte hausse.

En 2015 et 2016, le climat lui a été très favorable, ce qui lui a permis de coloniser de nouvelles zones géographiques et de se développer sur sa zone de présence connue.

Un dispositif régional de surveillance et de lutte, assuré conjointement par l'Organisme à Vocation Sanitaire animal et végétal (FRGDSⁱ et FREDONⁱⁱ) a été mis en place et décliné au niveau départemental.

Aucun dispositif de piégeage sélectif et efficace n'ayant encore été mis au point, la lutte consiste principalement à repérer et détruire les nids. Elle contribue ainsi à maintenir la population de frelons asiatiques à un niveau acceptable et à garantir la sécurité des populations.

A ce titre, toute personne suspectant la présence d'un frelon asiatique sur une zone est invitée à en faire le signalement en utilisant les coordonnées ci-dessous :

GDS 69 : 04 78 19 60 60 / gds69@gds69.asso.fr FREDON : 04 37 43 40 70 / frelonasiatique@fredonra.com

○ **Microcoupures électriques** : Depuis plusieurs semaines, ENEDIS réalise des travaux sur le poste source de l'Arbresle pour une meilleure qualité de fourniture. Tous les équipements du poste sont rénovés ou remplacés. Pour la continuité d'alimentation de tous leurs clients, ils sont dans l'obligation de basculer toute la puissance sur un seul départ, ce qui provoque des coupures ou microcoupures quelques fois. A partir du 26 juillet, les travaux seront entièrement terminés et vous ne devriez plus ressentir ces phénomènes.

○ **Rénovez votre logement** :

Contexte : Avec ses 4 communautés de communes, le Syndicat de l'Ouest Lyonnais porte le projet Territoire à Energie Positive, fixant des objectifs ambitieux en matière de transition énergétique.

Aujourd'hui, 40% des consommations énergétiques du territoire de l'Ouest Lyonnais viennent des habitations. La rénovation thermique des logements constitue donc le principal enjeu de réduction des consommations d'énergie !

Un projet de rénovation ?

Le Syndicat de l'Ouest Lyonnais vous propose de bénéficier d'un **accompagnement gratuit** (par un conseiller neutre et indépendant) pour vous aider à construire votre projet.

Si certains critères techniques sont respectés, vous pouvez également bénéficier d'une **aide financière** allant de 2 000 € jusqu'à 7 500 € ! Cette aide est à destination des propriétaires de logements individuels et des copropriétés (sans condition de ressources) situés sur le territoire de l'Ouest Lyonnais* en complément des autres aides nationales (sauf ANAH), selon le règlement d'attribution du fond local d'aide à la rénovation du Syndicat de l'Ouest Lyonnais.

N'attendez plus, contactez votre conseiller énergie pour vous faire accompagner dans votre projet et bénéficier de ces aides ! Un seul numéro : 04 37 48 25 90

Mail : contact@infoenergie69.org

Site web : <http://sol.infoenergie69.org/particuliers/>

Nouveauté : restez informés des actus « développement durable » de votre territoire grâce à la page Facebook « **Transition écologique de l'Ouest Lyonnais** » !

*communes des communautés de communes du Pays de l'Arbresle, des Vallons du Lyonnais, de la Vallée du Garon et du Pays Morantais.

QUIZ

Qui a été le 1^{er} maire de Bessenay ? Antoine BERGER – Pierre Marie MICHAUD – Jean-François PELOSSE

En quelle année fut organisée la 1^{ère} fête de la cerise ? 1974 - 1977 - 1979

Quelle est l'année de construction de la salle Jean Guilloud ? 1986 - 1988 - 1990

Quel artiste n'est jamais venu à Bessenay ? Carlos – Enrico Macias – Pierre Perret

Quelle est l'année de construction de l'église de Bessenay ? 1831- 1849 – 1872

Solutions dans le prochain numéro de septembre.



Mairie de Bessenay

mairie@mairie-bessenay.fr

Tél. 04 74 70 80 07

Horaires :

Lundi : 13h30/18h30

Mardi au jeudi : 8h30/12h00

Vendredi : 8h30/12h00 et 13h30/18h30

Site : www.mairie-bessenay.fr